

L'Abelle de la Nouvelle-Orléans.
N° 333 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

Écrit inédit de feu le Rév.
Charles Bourngaie, sur
sur la dévotion à
N.-D. de Prompt-
Secours.
1815-1891.

On ne se souvient qu'au
Monastère des Ursulines
de la Nouvelle-
Orléans.

Le temps est des plus sombre,
le vent souffle avec violence, le
Mississippi, devant son humble
demeure, est sorti de son calme ac-
coutumé et affecté des airs d'océan
en courroux. Près de mon feu,
je pense... car que faire en un
gîte à moins que l'on ne songe ;
et puis, l'expliquera qui pourra :
machinalement je reprends ma
plume que je n'avais brisée pour
toujours ; mais hélas ce n'est pas
"le jour des Miracles" !

Aujourd'hui à deux heures tout
les associations militaires vont
parader dans les rues, elles se ren-
dront à l'inauguration du musée
historique où seront conservés les
souvenirs des hauts faits de la
Louisiane : les différentes batailles
en fournissent la principale partie,
mais le plus précieux souvenir n'y
aura probablement jamais sa place,
car "on ne se souvient pas".

Aujourd'hui, 71ème anniversaire
de la bataille de Chalmette, on va
exalter, et avec raison, le patrio-
tisme, le dévouement, l'esprit de
sacrifice des Louisianais : on va
déployer les drapeaux témoins de
ces faits historiques, et la bannière
qui devrait dominer toutes les
autres, ou donc est-elle hélas,
"on ne se souvient pas".

"Je lis dans le "Picayune" de ce
matin, cette appréciation si juste
de la bataille de 1815 : "The result
seems almost miraculeux... it
was a remarkable almost miracu-
lous victory; and it can never
fail to hold an illustrious place in
our national history."

Bien de plus vrai : Jackson avec
6,000 hommes avait à lutter contre
une armée de 15,000 combattants ;
après la bataille, si l'élite de l'ar-
mée anglaise, complètement déci-
mée, si les 3,000 cadavres des
vaincus disaient miracle ; les 6 ca-
davres et les 7 blessés du côté de
Jackson le proclamaient bien plus
éloquentement ; mais aujourd'hui
"on ne se souvient pas".

Pendant de longues années, nos
pères nous rappelaient à pareil
jour, le miracle opéré par la croix
du "Tout-Puissant" : car, comme
nous l'enseigna l'oracle divin, on
peut dresser le cheval pour la ba-
taille, mais c'est le Seigneur qui
sauve. (Proverbe). Nos Pères
l'avaient compris : et si le nombre
des ennemis ne les effrayait pas,
c'est qu'ils savaient cette autre
sentence : "Ils se glorifient dans
leurs équipages et dans leurs cha-
riots, mais nous, nous invoquerons
le nom du Seigneur." Pendant qu'ils
étaient dans la plaine à combattre,
dans la Chapelle du Monastère des
Ursulines, les épouses, les filles et
les mères, faisaient violence au
ciel ; et bientôt l'armée victorieuse
pouvait s'écrier : ils
sont tombés et nous sommes de-
bout "je ne considère et n'admire
rien". Pendant longtemps, nous,
descendants de ces héros, tout en
rendant à César ce qui appartient
à César, à pareil jour, nous ren-
dions à Dieu ce qui appartient à
Dieu, en lui disant : "Non nobis
domino, non nobis, sed nomini tuo
da gloriam." "Qui s'en souvient
aujourd'hui."

Longtemps, la fête religieuse
surpassait de beaucoup en éclat,
la fête militaire. Un vieux jour-
nal rendant compte du 18 Janvier
1841, dit : "Mgr l'Evêque de la
Nouvelle-Orléans, accompagné
des Evêques de Mobile et de Na-
tchez et de tout le clergé, présidait
à la cérémonie ; le Gouverneur,
les membres de la Législature oc-
cupaient les places d'honneur à la
Cathédrale. L'Eglise et l'Etat se
souvenaient donc encore et pro-
clamaient l'intervention divine.
Aujourd'hui en parcourant les
rues pavées, en entendant l'har-
monie des fanfares, le grondement
du canon ; en admirant l'éclat des
costumes militaires, on se dira :
C'est l'anniversaire de 1815 ; com-
bien en ajouteront : Jour où par
l'intercession de "N.-D. de Prompt-
Secours, la victoire miraculeuse
était remportée, la ville sauvée du
pillage et de la destruction... "On
ne se souvient pas" ; et cependant
Mgr Chauché, évêque de Natchez,
parlant dans cette circonstance,
ne craignait pas d'affirmer le mi-
racle quand devant son nombreux
auditoire il disait : Les hôtes pa-
sibles et solitaires d'un monastère
voient du champ de bataille de-
vant leurs mains pures et inno-
centes vers celui qui dispose du
sort des batailles, et contraignent
par leurs prières, un succès du
combat, tandis que nos braves se

traient la victoire par leur cou-
rage et leur intrépidité !
Eh ! bien, le Monastère qui a
contribué au succès du combat,
est peut-être la seule institution de
la Nouvelle-Orléans qui ait gar-
dé le souvenir. "On se sou-
vient aux Ursulines", et on
n'apprend que ce matin encore,
à la 71ème fois, on chantait
dans leur chapelle une messe
d'action de grâces en l'honneur de
N.-D. de Prompt-Secours, à l'in-
tercession de laquelle on attribue,
et avec raison, la victoire. N.-D.
de Prompt-Secours, qui la con-
naît, qui s'en souvient, qui l'invo-
que ; et cependant, il nous semble
que la reconnaissance de la Louisi-
ane et surtout de la Nouvelle-
Orléans lui est acquise : elle a
mérité sa confiance, par ses nom-
breux bienfaits ; examinons ses
titres.

II.

La fondation du Monastère est
essentiellement française ; il fut
établi par des Religieuses Fran-
çaises en 1727, sous les auspices de
Louis XV roi de France. En 1763,
la Louisiane devenant possession
espagnole et naturellement les Re-
ligieuses se recrutèrent parmi les
jeunes demoiselles de cette nation.
En 1800, nous les retrouvons en
Louisiane à la France. L'excitation
devint des plus grandes au
Convent, on craignait la ré-
pétition des horreurs de 93. La
majorité des Sœurs étant espa-
gnoles, la Mère de Ramos, native
de Havane et Supérieure du Mo-
nastère, pétitionnait le 4 octobre
1802, Charles IV, roi d'Espagne,
de permettre à sa communauté de
se retirer à la Havane.

Ici, tout semblait désespé-
ré, la communauté ne compte
plus que sept Religieuses ;
comment faire face à la besogne ;
car il y a le Pension-
nat, l'Externat, l'Orphelinat et le
Cathédonat des Nègres. La
Mère St André, se sent inspirée
d'écrire au Roi ; elle s'adresse à
une de ses cousines, Religieuse
Ursuline que la Révolution avait
chassée de son Convent. Nous de-
vons faire connaissance avec elle.

(La suite à demain.)

PETITES ANNONCES

ORANDES.
On demande - Une bonne couturière fran-
çaise. Melleur recommandation néces-
saire. S'adresser 23 rue Esplanade.
4 Jan - 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Wagner.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
roisse d'Orléans - No 44,711 - Division C.
Acteur et défendeur Charles Schneider, a
Joseph Wagner, a présenté une pétition à la
Cour à l'effet de l'admission de son
testament dans la succession de feu Joseph Wagner
décédé intestat, avec effet sur le présent com-
mencement de la cause, et de l'admission de son
testament dans les dix jours, les raisons pour
lesquelles il serait pas fait droit à la dite
pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
4 Jan - 4 13

Succession de Fannie Richard, née Fannie Hladis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans - No 44,740 - Division C.
Acteur et défendeur Charles Schneider, a
Fannie Richard, a présenté une pétition à la
Cour à l'effet d'obtenir des lettres
d'administration dans la succession de
Fannie Richard, née Fannie Hladis, et de
l'admission de son testament dans la suc-
cession de feu Joseph Wagner
décédé intestat, avec effet sur le présent com-
mencement de la cause, et de l'admission de son
testament dans les dix jours, les raisons pour
lesquelles il serait pas fait droit à la dite
pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
4 Jan - 4 13

AVIS AUX OREANOISES

Adolph Spitzfaden vs ses créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
roisse d'Orléans - No 44,236 - Division C.
Acteur et défendeur Adolph Spitzfaden, a
ses créanciers, a présenté une pétition à la
Cour à l'effet de l'admission de son
testament dans la succession de feu Joseph Wagner
décédé intestat, avec effet sur le présent com-
mencement de la cause, et de l'admission de son
testament dans les dix jours, les raisons pour
lesquelles il serait pas fait droit à la dite
pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la succession de feu Joseph Wagner décédé intestat, avec effet sur le présent com- mencement de la cause, et de l'admission de son testament dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier. 4 Jan - 4 13

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 44,734 - Division C. Raymond M. Cotton vs John J. Legre, notaire public, en son propre nom, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de l'admission de son testament dans la